

## Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

*Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est tenu le vendredi 7 juillet à 19h, à la salle Demoustier à Villers-Cotterêts.*

*Parmi les sujets évoqués : l'évolution de l'offre de Transport à la Demande du réseau Villéo-Retzéo, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Règlement Local de Publicité intercommunal.*

### **Villéo-Retzéo : évolution de l'offre de Transport à la demande**

Depuis le 01 janvier 2017, la CCRV gère l'organisation du transport collectif sur son territoire.

En septembre 2020, après une étude menée en étroite collaboration avec les collectivités, la Communauté de Communes a élargi son offre de transport à l'ensemble des 54 communes, proposant ainsi une solution de mobilité à chaque habitant de Retz-en-Valois.

Après 3 ans de mise en service des nouvelles lignes de Transport à la Demande (TAD), le délégataire de ce service public, Voyages F. Lefort – Transdev TCA, a proposé les pistes d'amélioration suivantes pour ces lignes :

- assurer un fonctionnement du lundi au vendredi et non plus sur quelques demi-journées
- uniformiser les horaires par secteur pour une meilleure lisibilité de l'offre.

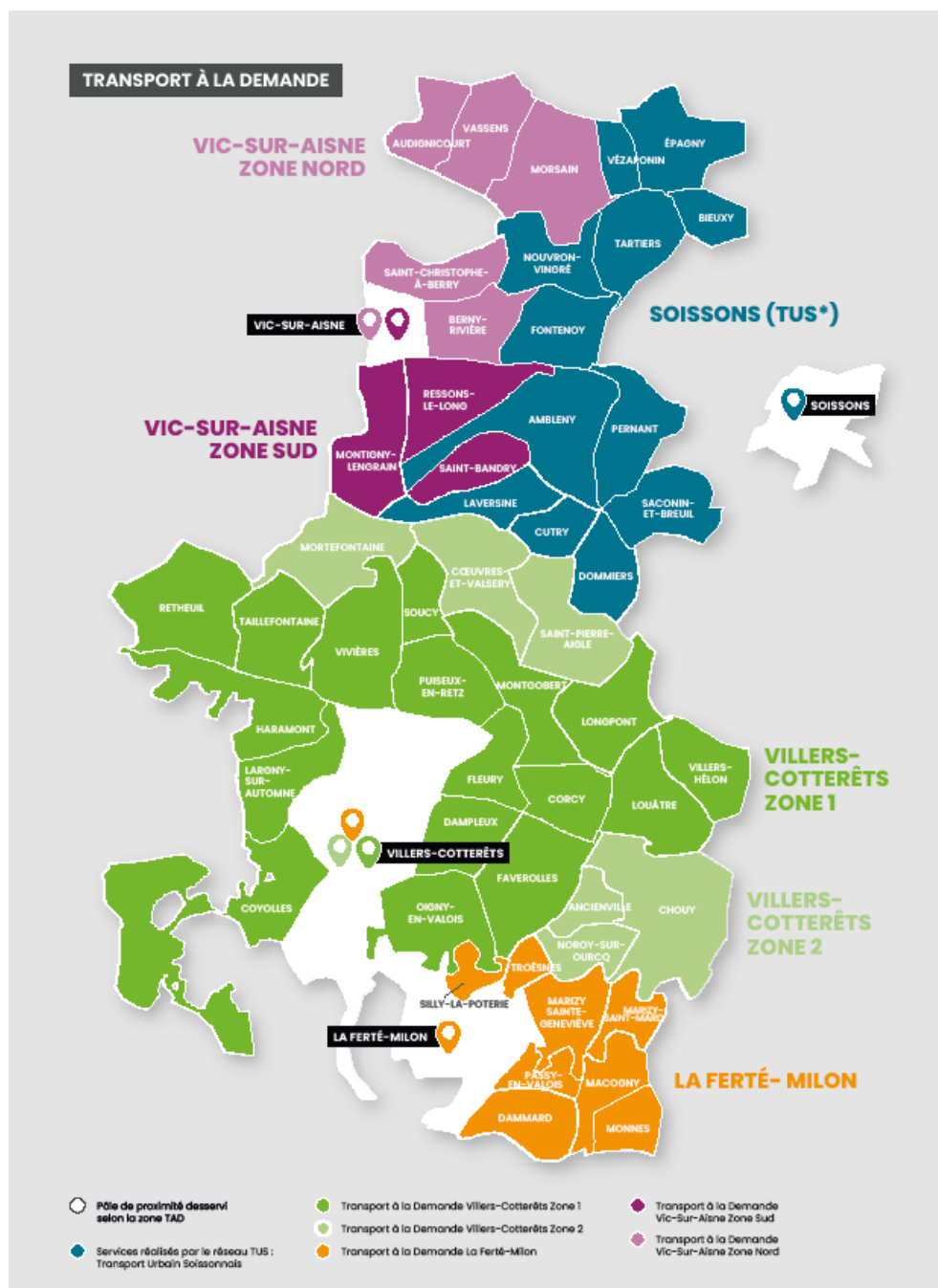
60 courses seraient donc proposées chaque semaine contre 30 actuellement.

**Rappel :** les horaires du TAD Soissons resteraient inchangés. Le transport étant assuré par le SITUS : Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonais.

De ce fait, les Conseillers Communautaires ont donc voté à l'unanimité ces nouveaux horaires, qui s'appliqueraient dès septembre 2023.

**À noter :** un nouveau « guide horaires » Villéo-Retzéo sera distribué à l'ensemble des habitants de la CCRV en septembre, en parallèle du prochain journal intercommunal.

### **Carte TAD Villéo-Retzéo**



## Point horaires 2023 TAD Villéo-Retzéo

### TAD Villers-Cotterêts – horaires 2023

#### ZONE 1 VILLERS-COTTERÊTS

| VILLERS COTTERÊTS                     | Du lundi au samedi |       |       |       |       |       |       |
|---------------------------------------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Heures d'arrivée à Villers-Cotterêts  | 6h15               | 7h15  | 8h15  | 9h15  | 10h15 | 14h15 | 15h15 |
| Heures de départ de Villers-Cotterêts | 10h30              | 11h30 | 12h30 | 14h30 | 16h30 | 17h30 | -     |

Horaires à +/- 5 minutes

### ZONE 2 VILLERS-COTTERÊTS

| VILLERS COTTERÊTS                     | Du lundi au vendredi |       |       |       |       |       |
|---------------------------------------|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Heures d'arrivée à Villers-Cotterêts  | 8h15                 | 9h15  | 10h15 | 14h15 | 15h15 | 16h15 |
| Heures de départ de Villers-Cotterêts | 10h30                | 11h30 | 12h30 | 14h30 | 16h30 | 17h30 |

Horaires à +/- 5 minutes

### TAD La Ferté-Milon – horaires 2023

| LA FERTÉ-MILON                     | Du lundi au vendredi |       |
|------------------------------------|----------------------|-------|
| Heures d'arrivée à La Ferté-Milon  | 8h00                 | 9h00  |
| Heures de départ de La Ferté-Milon | 10h45                | 11h45 |

| VILLERS-COTTERÊTS                     | Du lundi au vendredi |       |
|---------------------------------------|----------------------|-------|
| Heures d'arrivée à Villers-Cotterêts  | 8h15                 | 9h15  |
| Heures de départ de Villers-Cotterêts | 10h30                | 11h30 |

Horaires à +/- 5 minutes

### TAD Vic-sur-Aisne – horaires 2023

#### ZONE NORD VIC-SUR-AISNE

| VIC-SUR-AISNE                     | Du lundi au vendredi |       |
|-----------------------------------|----------------------|-------|
| Heures d'arrivée à Vic-sur-Aisne  | 9h45                 | 11h45 |
| Heures de départ de Vic-sur-Aisne | 11h45                | 12h45 |

#### ZONE SUD VIC-SUR-AISNE

| VIC-SUR-AISNE                     | Du lundi au vendredi |       |
|-----------------------------------|----------------------|-------|
| Heures d'arrivée à Vic-sur-Aisne  | 9h00                 | 10h30 |
| Heures de départ de Vic-sur-Aisne | 10h30                | 12h00 |

Horaires à +/- 5 minutes

### Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Règlement Local de Publicité intercommunal

En 2020, le Conseil Communautaire a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Pour rappel, le **PLUi détermine la politique d'aménagement du territoire de la CCRV** et fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol applicables sur l'ensemble des 54 communes.

Le **RLPi quant à lui est un document d'urbanisme qui détermine les règles en matière d'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal**. Il vise à rendre cohérent et harmonieux cet affichage et permet d'adapter la réglementation nationale aux enjeux et caractéristiques du territoire.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les Conseillers Communautaires ont arrêté les deux documents, lesquels ont par la suite été soumis aux avis des communes membres et des personnes publiques associées comme exigé par le Code de l'Urbanisme. La collectivité a ainsi pu recueillir les avis et organiser l'enquête publique du 8 mars au 7 avril 2023.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête sont d'ailleurs consultables sur le site de la Communauté de Communes : [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr), rubrique vie pratique > urbanisme > PLUi

Aujourd'hui, les Conseillers Communautaires ont voté à la majorité l'approbation du PLUi et à l'unanimité l'approbation du RLPi.

Ces deux documents deviendront opposables :

- pour les communes couvertes par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) : dès accomplissement des mesures de publicité et transmission au Préfet,
- pour les communes non couvertes par un SCoT : un mois après accomplissement des mesures de publicité et transmission au Préfet.

---

#### La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 537 km<sup>2</sup>
- 54 communes
- 28 935 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133  
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX  
Tél. 03 23 96 13 01  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

#### Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • [m.rollet@retzenvalois.fr](mailto:m.rollet@retzenvalois.fr) • 03 23 96 60 17  
Emilie Hanat, Chargée de Communication • [e.hanat@retzenvalois.fr](mailto:e.hanat@retzenvalois.fr) • 03 23 96 61 38  
Sébastien Carrier, Assistant Communication • [s.carrier@retzenvalois.fr](mailto:s.carrier@retzenvalois.fr) • 03 23 96 79 67